

Table des matières

L’immigration économique en Belgique : comment trouver son chemin dans le labyrinthe législatif ?	7
LUC WALLEYN	
Introduction	7
I. La répartition des compétences	8
II. L’instauration d’un guichet unique	9
III. La mise au travail des étrangers « sans-papiers »	10
IV. Les motifs pour refuser un droit de séjour	12
V. La procédure de changement de statut pour des étrangers déjà autorisés au séjour	13
VI. Les recours	14
Conclusion	15
La refonte du permis unique par la directive 2024/1233	17
PHILIPPE DE BRUYCKER	
I. Un droit à l’information trop centré sur l’employeur	18
II. Une souplesse bienvenue pour le lieu d’introduction de la demande	20
III. Une procédure guère plus rapide	20
IV. Une demande non pas unique, mais triple	22
V. Une possibilité de changer d’employeur, mais dans quelle mesure ?	24
A. La portée incertaine du droit à changer d’employeur	24
B. Un changement d’employeur conditionné	25
VI. Une voie trop courte pour sortir du chômage	28
VII. Un séjour qui reste heureusement légal pendant la période de renouvellement du permis	29
Conclusion	30

Le permis unique pour travailleurs salariés : les règles applicables dans les trois Régions	33
PAULINE CHOMEL et SARA ZAAANANI	
I. Autorisation de travail	36
A. Permis unique, procédure d'autorisation de travail	36
1. Les différents types d'autorisations de travail	36
2. La procédure	38
B. Dispenses liées à la situation de séjour	39
C. Dispenses liées à la situation de travail	40
1. Les dispenses	41
2. Droits liés au travail et au séjour	46
3. Critiques	47
D. Autorisation d'occupation	49
1. Permis à durée indéterminée	49
2. Permis à durée déterminée	54
II. Les règles applicables en Région flamande	55
A. Les travailleurs qualifiés	55
1. Personnel hautement qualifié	55
2. Personnel dirigeant/cadre	57
3. Carte bleue européenne	58
4. Transfert intragroupe	59
5. Chercheurs	61
B. Les travailleurs moyennement/peu qualifiés	63
1. Métiers en pénurie	63
2. Analyse du marché du travail	64
C. Autres	66
III. Les règles applicables en Région de Bruxelles-Capitale	68
A. Les travailleurs qualifiés	68
1. Personnel hautement qualifié	68
2. Personnel dirigeant/cadre	69
3. Carte bleue européenne	70
4. Transfert temporaire intragroupe	72
5. Chercheurs	74
B. Les travailleurs moyennement/peu qualifiés	76
1. Métiers en pénurie	76

2. Analyse du marché du travail	78
C. Autres	80
IV. Les règles applicables en Région wallonne	82
A. Les travailleurs qualifiés	82
1. Personnel hautement qualifié	82
2. Personnel dirigeant/cadre	84
3. Carte bleue européenne	84
4. Transfert intragroupe	86
B. Les travailleurs moyennement/peu qualifiés	87
1. Métiers en pénurie	87
2. Analyse du marché du travail	88
C. Autres	90
V. Droits liés au séjour	90
VI. Renouvellement/Modification	90
A. Renouvellement	91
1. Renouvellement du permis à durée déterminée	91
2. Renouvellement du permis à durée indéterminée	93
B. Changement d'employeur ou modifications des conditions de travail	93
C. Changement de statut	94
VII. Refus/Retrait/Perte	94
VIII. Recours	95
IX. Autorisation de séjour	96
Conclusion	96
Annexe :Tableau comparatif	98

L'exercice d'une activité indépendante par un ressortissant étranger : les règles applicables dans les trois Régions 109

PAULINE CHOMEL et ANASTASIA MAXWELL-LAWFORD

Introduction	109
A. La carte professionnelle – vue d'ensemble	109
B. Procédure	110
1. Depuis l'étranger	110
2. Depuis la Belgique	111
3. À venir : la plateforme électronique <i>Working in Belgium</i>	111

I.	Dispenses de l'obligation d'être titulaire d'une carte professionnelle	111
	A. Dispenses liées au séjour	112
	B. Dispenses pour des séjours temporaires à des fins professionnelles	113
II.	Les règles applicables aux activités indépendantes par Région	114
	A. La Région flamande	114
	1. Les dispenses	114
	2. L'autorisation de travail : la carte professionnelle	116
	B. La Région de Bruxelles-Capitale	123
	1. Législation applicable	123
	2. Les dispenses prévues par l'arrêté du gouvernement bruxellois du 16 mai 2024	125
	3. L'introduction de la demande de carte professionnelle	127
	4. Déroulement de la procédure	135
	5. Durée de validité	137
	C. La Région wallonne	143
	1. Législation applicable	143
	2. Dispenses	143
	3. L'introduction de la demande de carte professionnelle	145
	4. Déroulement de la procédure	150
	5. Durée de validité	150
	6. Modification, prorogation et renouvellement	151
	7. Refus et retrait	152
	8. Recours contre une décision de refus	153
III.	Inscription à la commune	154
	Conclusion	154

La carte professionnelle en Belgique : guide pour un *business plan* réussi 161

MARC RENDERS

	Introduction	161
I.	La structure classique d'un <i>business plan</i> complet (1 ^{re} partie)	162
	A. La description du projet	162
	1. L'exercice de l'activité en personne physique ou en société ?	162
	2. L'activité proprement dite	163
	B. Informations générales, intérêt économique, données et études de marché	164
	1. Informations générales	164
	2. Intérêt économique du projet pour la Région	165

3.	Le profil de l'entrepreneur	165
4.	Les études de marché	167
II.	Le plan financier (2 ^e partie)	167
A.	Généralités	167
B.	Que doit contenir le plan financier ?	169
1.	Les revenus envisagés (le chiffre d'affaires)	169
2.	Les charges	169
3.	Les investissements	169
4.	Les sources de financement	170
C.	Analyse des résultats et objectifs à atteindre	170
D.	Check-list	171
E.	Exemples	172
1.	Premier exemple de présentation	173
2.	Deuxième exemple de présentation	174
3.	Troisième exemple de présentation (société)	175
	Conclusion	178

Les régimes spécifiques d'imposition des contribuables et chercheurs « impatriés » 179

GAËTAN ZEYEN

I.	Résidence fiscale belge et conséquences fiscales	181
II.	Conditions d'octroi	181
III.	Avantages : dépenses propres à l'employeur	182
IV.	Procédure (art. 32/1, § 8, CIR 92)	183

Les obstacles fiscaux à la mobilité des travailleurs 185

GAËTAN ZEYEN

I.	Remarques introductives relatives à la notion de résidence et aux libertés fondamentales de séjourner, de se domicilier ou de s'établir dans un État tiers consacrées par le TFUE	185
II.	Les limitations ou obstacles à l'exercice des libertés de séjourner, de se domicilier ou de s'établir dans un État tiers	188

Quelles perspectives pour l'immigration économique en Belgique ? 191

CÉLINE VERBROUCK